



SEPTEMBRE 2008

**ALLOCATION DU MAIRE ::
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU LUNDI, 4 AOÛT 2008**

Mesdames, Messieurs,
Bonsoir
et bienvenue à cette 8e assemblée régulière
du 4 août 2008



DÉNEIGEMENT SAISON 2008/2009 :: RETOUR EN SOUMISSION

Mercredi, le 23 juillet, a eu lieu une assemblée spéciale qui avait pour but d'adopter une nouvelle résolution ayant pour effet de refuser la seule soumission reçue concernant le déneigement du secteur nord. Vous vous souviendrez que, personnellement, je trouvais ce prix totalement disproportionné, même en tenant compte du difficile hiver que nous avons vécu et le conseil abondait dans ce sens. De 3800 \$, nous passions à presque 6 000 \$ du kilomètre. Après avoir discuté avec plusieurs entrepreneurs d'expérience, ils m'ont confirmé que ce prix était nettement exagéré et qu'ils étaient prêts à retourner en soumission. Je veux bien tenir compte, dans les prochains contrats, d'une hausse possible du prix de l'essence et qu'à l'avenir, nos contrats comportent une clause d'augmentation à cet effet, si nécessaire. Toutefois, cette clause doit aussi s'appliquer à la baisse dans le cas d'une diminution du prix au litre. Selon les experts, une diminution du prix du baril dans les prochains mois est à prévoir. De 150 \$ qu'il était, il est maintenant à 125 \$ et pourrait possiblement descendre à 86 \$. Il ne reste qu'à nous souhaiter que notre message ait été entendu et recevoir de nouvelles soumissions plus raisonnables, ce qui sauvera de l'argent aux contribuables.

DÉNEIGEMENT SAISON 2007/2008 :: AJUSTEMENT ET OUVERTURE DE CONTRAT

L'entreprise d'Excavation St-Onge nous a fait récemment une demande d'ajustement du coût du déneigement de la facture 2007/2008, sans en préciser le montant. Également, une demande a été faite afin de rouvrir le contrat 2008/2009. L'entreprise évoque le fait que le ministère des Transports a adjugé des sommes supplémentaires à ses entrepreneurs. On se souviendra qu'il reste une année de contrat à l'entreprise en ce qui concerne le secteur 1 (Sud). Le conseil a décidé de ne pas acquiescer à cette demande.

Il faut prendre en considération plusieurs éléments. D'abord, il s'agit de soumissions qui comportent effectivement des risques. Il y a également le fait qu'il s'agit, mis à part une année de verglas, du premier hiver exceptionnel de cette envergure depuis les vingt dernières années. D'autre part, il y a le fait que la Municipalité a apporté son aide et son appui dans les moments urgents et problématiques et cela, à ses frais. De plus, Mme Christiane Côté nous a préparé un tableau démontrant les sommes que nous aurions eu à déboursier si telle avait été la décision : ajustement coût de l'essence 3 550 \$ (somme minime) et justement quantité de neige 26 898 \$. Ce qui représenterait un total de 30 448 \$, basé sur la formule de compensation du MTQ. Ce montant n'était pas prévu au budget. Il faut aussi comparer d'autres années où le coût était fixé pour 225 cm et que la quantité de neige atteinte n'était que de 157 cm. Nous avons pris le risque et l'entreprise a fait son bénéfice. L'un des derniers points mais non le moindre est le fait que si nous accédons à cette demande, la porte est ouverte pour tous les autres entrepreneurs. Nous nous devons d'avoir du respect, même pour ceux qui se sont abstenus d'en faire la demande. D'ailleurs, un autre fournisseur de services en a déjà fait la demande, que nous avons refusée, puisque là encore, il faudrait déboursier plus de 25 000 \$. Alors, on pourrait se ramasser avec des centaines de milliers de dollars qu'il faudrait puiser à même nos comptes de taxes. Une lettre sera adressée aux dirigeants d'Excavation St-Onge.

PAVILLON SPORTIF :: LAC CONNELLY

Tel que je vous le mentionnais le mois dernier, vu le prix élevé des soumissions pour la construction du Pavillon du lac Connelly, qui dépasse de beaucoup nos pronostics budgétaires, nous allons adopter ce soir une résolution pour refuser les soumissions reçues. Notre demande d'aide financière au Fonds des infrastructures municipales rurales (FIMR) concernant ce projet est déjà déposée et nous allons attendre leur réponse. Évidemment, une réponse positive aiderait grandement à réaliser ce projet. Le prochain devis subira des modifications quant à la qualité de certains matériaux. Un autre dossier à suivre...

CASERNE DE POMPIERS ::

Tel que je le mentionnais lors de la dernière assemblée, il est maintenant convenu d'une réalité et priorité, celle d'implanter une caserne de pompiers sur le territoire de Saint-Hippolyte. Un comité a été formé pour faire l'étude de ce projet et nous vous tiendrons au courant de tous les développements à venir.

LA COMMUNALE :: WWW.SAINT-HIPPOLYTE.CA



**RETOUR SUR
LES ACTIVITÉS TORTILLES**

C'est déjà fini ? Hé oui ! L'édition Tortilles 2008, vient tout juste de se terminer sur une note festive avec des ateliers de cirque, spectacle et maquillage professionnel. Cet été, plus de 120 enfants ont profité de ce programme d'activités fait sur mesure pour les jeunes de 4 à 17 ans. La renommée de Tortilles est reliée à son personnel qualifié et attentionné envers sa jeune clientèle, sa programmation variée, son coût abordable et son horaire souple.

Encore une fois cette année, les enfants et leurs monitrices, ont eu un plaisir fou à explorer les divers thématiques proposées au cours de l'été : détective, artiste, aventurier, cow-boy, pirate, bricoleur et clown. Les jeunes Tortilles ont eu la chance de participer à des sorties excitantes comme les glissades d'eau, une balade à cheval ou même La Ronde. Au menu, il y avait également des ateliers artistiques pour satisfaire les créatifs en herbe. De tout, pour tous les goûts !

Merci d'avoir choisis les activités Tortilles et bravo à toute l'équipe : Alibi, Arc-en-ciel, Calypso, Chouka, Étincelle, Gourgane, Jujube, Moustik et la participation spéciale d'Automne.





SUITE :: ALLOCUTION DU MAIRE

DÉVELOPPEMENT DURABLE DU MILIEU FORESTIER :: SAVIEZ-VOUS QUE ... ?

Il n'y a jamais eu autant de forêts dans les Laurentides qu'aujourd'hui et ce, depuis cent ans. (Source : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides). Cela ne veut pas dire pour autant que nous ne devons pas gérer un développement intelligent et durable du milieu forestier. Tout le monde sait maintenant qu'une grande quantité de gaz carbonique, responsable du réchauffement de la planète, est absorbé par les arbres de nos forêts qui produisent plus d'oxygène et d'air pur. La plus grande vigilance sera donc toujours de mise et ici, à Saint-Hippolyte, nous avons une réglementation adéquate qui, bien gérée, n'empêche aucunement le développement.

MUNICIPALISATION DE CERTAINES RUES ::

Depuis plusieurs années, certaines demandes de municipalisation de rues nous ont été acheminées et tel que le règlement le stipule, le promoteur de la rue doit nous fournir un certificat de conformité de la part d'un ingénieur. Il arrive parfois, ... assez souvent, que le vendeur de terrains soit disparu ou fasse fi de l'avenir de sa rue, laissant la charge aux citoyens concernés de se débrouiller seuls. Lors de la dernière assemblée, une autre demande nous a été présentée et, sans rien promettre, nous allons répertorier la quantité de rues aux prises avec ce problème et, sans pour autant aller à l'encontre de notre règlement, voir de quelle façon nous pourrions aider ces gens. Vous vous rappellerez de notre nouveau règlement de construction de rues, conçu exprès pour éviter de telles situations.

RÉGIE DE POLICE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD :: MISE AU POINT

Suite à un article paru dans le Journal Accès-Laurentides, sorti des presses vendredi dernier, concernant la Régie de police de la Rivière-du-Nord, insinuant une quantité d'énoncés non fondés, je vous invite à vous en procurer une copie. Il est d'abord mentionné qu'il y a cinq cadres policiers, tous ayant des voitures fournies, alors qu'en fait, il y a en a trois, soit le directeur et deux capitaines, un chargé de la surveillance du territoire et un chargé des enquêtes, ce qui est tout à fait normal pour un corps de police de cette envergure. Chacun de ces cadres a une voiture non lettrée fournie, ce qui se pratique un peu partout au Québec. D'ailleurs, ces trois voitures ont été achetées usagées, alors que les voitures de patrouille, pour la plupart, ont été acquises neuves. Ils se plaignent de ne pas avoir d'imperméables, alors qu'ils ont tous des imperméables réglementaires fournis. Au niveau administratif, deux cadres civils ont été engagés, un coordonnateur chargé des communications et de la répartition et un autre cadre, attaché à l'administration. De plus, il est faux de prétendre que le service de la répartition est débordé. Dans le conflit qui oppose la Fraternité et la Régie, il est faux de prétendre que le gouvernement a imposé un médiateur dans le dossier, puisque c'est nous qui avons demandé un médiateur, voyant l'impossibilité de médiation directe, médiation qu'ils ont toujours refusée. Ce sont eux qui, en cours de route, se sont retirés du processus. À l'échéance de la convention collective, la Fraternité a pris 14 mois avant de déposer ses demandes et après trois rencontres, s'est retirée du processus, préférant aller en arbitrage. L'article mentionne que, puisque la Régie dépose des griefs, c'est par cette seule voie qu'elle peut se faire entendre. La Fraternité a déposé 101 griefs dont 31 encore à venir. La Régie n'en a perdu qu'un seul, qui était mineur. La Régie en a déposé seulement cinq dont deux il y a peu de temps. Où est l'exagération ? Toutes ces tergiversations coûtent des fortunes aux citoyens de chaque municipalité et portent à croire que leur but est de faire tomber la Régie.

RÉGIE DE POLICE DE LA RIVIÈRE DU NORD :: ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Le mois dernier, la Régie de police de la Rivière-du-Nord a siégé à l'Église. Des activités étant déjà prévues tous les mardis à l'Église, nous siégerons dans l'Hôtel de ville, à la salle du caucus. Les assemblées régulières municipales continueront tous les premiers lundis de chaque mois, ici même.

RECOMMANDATIONS ::

Aujourd'hui, j'ai déposé aux différents services concernés des recommandations.

CAMIONNAGE MASSIF ::

Après avoir rencontré les résidents du chemin du lac Bertrand, le 21 juillet dernier, et constater la problématique évidente et même le danger potentiel d'accident, et suite à une visite des lieux et du secteur, j'ai déposé aux différents services concernés, des recommandations concernant le camionnage. J'ai recommandé l'installation de marquage, sur la route, d'indication de vitesse de 50 km/h et d'indicateurs de courbe. Au total, 13 indications. Ceci va réellement sensibiliser les camionneurs.

BASSINS DE RÉTENTION DE SÉDIMENTS. ::

Le deuxième document concerne une étude de bassins versants de fossés. Nous avons vécu, au cours des dernières années, plusieurs épisodes d'algues bleues. Plusieurs hypothèses ont été avancées et il semble que les causes soient diversifiées. Il en est une, à mon point de vue, qui est très importante, c'est l'eutrophisation par la sédimentation qui est précipitée particulièrement vers les lacs et tous les autres cours d'eau. Je recommande donc qu'il y ait une étude de tous les bassins versants des fossés de Saint-Hippolyte, que ce rapport nous informe de la quantité nécessaire, du coût et de l'échéancier qui pourrait être avancé afin de minimiser cet apport de sédiment vers les fonds de lacs.

Nous allons maintenant procéder à l'ouverture de l'assemblée. Merci d'être présents.

2

Gilles Rousseau, maire de Saint-Hippolyte

LA COMMUNALE :: WWW.SAINT-HIPPOLYTE.CA

L'EXTINCTEUR PORTATIF

L'ABC de son utilisation

L'usage de l'extincteur portatif s'est répandu. Il est beaucoup plus facile à utiliser qu'on le croit. Voici donc quelques informations pertinentes pour le choix et l'utilisation d'un extincteur portatif. Il faut d'abord savoir faire un bon choix. Peu importe le type d'usage et vos besoins, sur l'extincteur sélectionné doit apparaître un sceau d'homologation d'un organisme comme ULC. Un extincteur portatif à poudre de type ABC. Les lettres ABC désignent ce à quoi il peut s'attaquer. La lettre A veut dire qu'il peut éteindre un feu de carton, de papier, de bois, de tissu, en fait, tout solide qui n'est pas du métal. La lettre B désigne un feu de combustible liquide ou de gaz inflammable comme l'essence, l'huile, le beurre, les solvants ou la peinture. Le C, quant à lui, indique qu'il peut éteindre un feu d'équipement électrique sous tension comme une boîte de fusibles, un moteur électrique, des fils ou un panneau électrique. Il convient aussi très bien dans une voiture. D'autres sont à poudre de type K, ils se spécialisent dans les feux d'huile de cuisson, surtout la friture. Il y a aussi ceux de type A. Ils fonctionnent à eau et sont particulièrement efficaces contre les feux de papier, de carton, de bois et de tissu mais tout à fait inutiles contre les feux d'origine électrique. D'autres extincteurs utilisent le gaz carbonique ou CO₂. Ces derniers sont utiles contre les feux d'équipements électroniques car ils ne laissent pas de résidus. Ils se présentent sous plusieurs tailles : 2,5 lbs, 5 lbs, 10 lbs, 20 lbs et même 30 lbs (1 à 12 kilos). Il faut donc s'assurer de pouvoir le manipuler facilement. La taille minimum requise est d'au moins 5 lbs. Autrement, l'extincteur s'avère inefficace. Une fois à la maison, le nouveau propriétaire doit lire attentivement les instructions du fabricant. Voici quelques trucs pour maximiser de façon sécuritaire l'utilisation de votre extincteur : trouvez un emplacement visible et accessible à la hauteur du torse, bien fixé au mur avec la plaque signalétique tournée vers l'avant près d'une sortie ou d'une porte. Il n'est pas rouge pour rien ! Tous les ans, le ou les extincteurs doivent subir un examen de routine effectué par une personne qualifiée. Vous pouvez joindre le Service de sécurité incendie pour connaître le service d'entretien d'extincteurs portatifs de votre région. Info : Michel Raymond, directeur service de sécurité incendie 450-563-2505 poste 241.





L'INFO-LOISIRS ET CULTURE AUTOMNE 2008 EST ARRIVÉ !

Les écoliers se préparent à la rentrée scolaire, le feuillage des arbres rougis, les journées raccourcissent... Voilà autant d'indices qui nous préparent à la nouvelle programmation automnale. Qu'à cela ne tienne !

Depuis peu vous êtes probablement l'heureux propriétaire de la nouvelle édition de l'Info-Loisirs et Culture automne 2008. Si tel n'est pas le cas, vous pouvez vous procurer ce dépliant à la Bibliothèque Municipale, à l'Hôtel de Ville ou en ligne sur le site de la Municipalité. En feuilletant le document, vous découvrirez des nouveautés parmi les activités qui reviennent de session en session. Évidemment, il nous fait toujours plaisir de recueillir vos commentaires et suggestions pour de nouveaux cours. Bonne session !

AJOUT D'UN COURS : GYMNASTIQUE 3-5 ANS, PARENTS-ENFANTS

À la demande générale, nous complétons la programmation en offrant à nouveau un cours de gymnastique (3-5 ans). La responsable, Fanny Dubois-Grondin, se fera un plaisir d'apprendre les bases de cette discipline à votre bout de chou.

Cours : 8 semaines
 Lieu : École des Hauteurs (CECH)
 Coût : 45 \$
 Début de la session : 28 septembre au 30 novembre
 *Pas de cours le 5 octobre et le 9 novembre

LES INSCRIPTIONS

Nous vous invitons à venir vous inscrire **samedi, le 6 septembre (9h à 12h)** au pavillon Roger-Cabana. Lors de cette journée, un **rabais de 5 \$** s'applique sur chaque activité. La période d'inscription se poursuit du 8 au 12 septembre à l'Hôtel de Ville pendant les heures d'ouverture.

LA DISCO EST DE RETOUR !

Pour votre plus grand bonheur, la disco revient en force dès le **5 septembre de 19h à 22h** à l'École des Hauteurs (CECH) pour aussi peu que **5 \$**. Venez danser sur de la musique « cool » ! Bénévoles recherchés !

RAPPEL

DESCENTE DE BATEAUX
 Horaire : 2 au 14 septembre 8h à 16h

PLAGE MUNICIPALE
 La plage est fermée à compter du 2 septembre.



APPEL D'OFFRES :: ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DES PATINOIRES

Soumission 672-08
 Des soumissions sous enveloppes scellées et adressées à Mme Christiane Côté, directrice générale, sont identifiées sous le numéro 672-08 et seront reçues jusqu'à 9h, mardi le 30 septembre 2008. Entretien et surveillance des patinoires. Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis à cet effet par la Municipalité de Saint-Hippolyte. Les documents d'appel d'offres seront disponibles à l'hôtel de ville située au 2253, chemin des Hauteurs à partir de 9h, lundi le 22 septembre 2008. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.



BIBLIOTHÈQUE

871, CHEMIN DES HAUTEURS
 courriel : bibliosthip@bellnet.ca
 web : www.reseaubibliolaurentides.qc.ca
 450 224-4137

ABONNEMENT

Adulte (18 ans et plus)*	5 \$
0 à 17 ans	gratuit
Non-résident	10 \$

* Résidents et villégiateurs

HEURES D'OUVERTURE

Mardi	13 h à 19 h
Mercredi	9 h à 19 h
Jeudi	13 h à 21 h
Vendredi	13 h à 21 h
Samedi	9 h à 14 h

Rappel : Possibilité de consulter la liste des nouveautés en ligne, dès maintenant !

SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

La semaine des bibliothèques publiques se déroulera cette année du 18 au 25 octobre. Diverses activités seront organisées à l'échelle nationale et régionale. Ici, à Saint-Hippolyte, il y aura un concours avec tirage de nombreux prix. Plus d'informations suivront dans la prochaine édition.

CLUB DE LECTURE (SUITE)

Une fois de plus, le Club de lecture fait des heureux. Cette fois-ci se sont deux jeunes dames qui retournent à la maison triomphantes : Charlotte Legros (gagnante du 26 juillet) et Lydia Proulx (gagnante du 2 août). Aventuriers(ères) du livre, déposez vos coupons dans la grande boîte avant midi le 30 août. Bonne chance à tous !



Charlotte Legros

Lydia Proulx

NOS ÉLUS



LOUISE LALONDE
 FINANCE ET ADMINISTRATION



GUY DELORME
 INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE
 ET TRANSPORT ADAPTÉ



BRUNO LAROCHE
 LOISIRS ET PROTECTION
 DE L'ENVIRONNEMENT



HÉLÈNE NOËL WATIER
 CULTURE, BIBLIOTHÈQUE



ROLAND SYLVAIN
 TRAVAUX PUBLICS



ROGER BUJEAU
 URBANISME





ENVIRONNEMENT

RAPPEL :: VIDANGE DES RÉSERVOIRS SANITAIRES

L'automne est à nos portes et il est déjà temps de penser à préparer notre propriété pour l'hiver. Parmi vos préparatifs, profitez-en pour procéder à la vidange de votre réservoir sanitaire. Nous vous rappelons que votre fosse septique doit être vidangée une fois à tous les deux (2) ans dans le cas de votre résidence permanente et à tous les quatre (4) ans dans le cas de votre résidence saisonnière. Votre fosse scellée doit être vidangée de manière à éviter les débordements. N'oubliez pas de faire parvenir une copie de la facture de vidange à la Municipalité avant le 15 octobre. Selon la réglementation municipale actuellement en vigueur, quiconque omet de procéder à la vidange de sa fosse septique est passible d'une amende minimale de 300\$. La vidange régulière assure le bon fonctionnement de votre système sanitaire. En effet, si on laisse accumuler les boues au fond de la fosse, elles finiront tôt ou tard par se déverser dans le champ d'épuration ce qui aura pour conséquence de boucher les drains de distribution. Lorsque cela se produit, les eaux usées montent à la surface du sol ou encore, sont refoulées à l'intérieur de la maison. Une installation septique obstruée constitue une source de contamination pour l'environnement et un risque pour la santé humaine, en plus d'entraîner d'important frais reliés à la reconstruction d'une nouvelle installation sanitaire.

LA PROTECTION DES LACS :: L'AFFAIRE DE TOUS

Au cours de l'été 2008, nous avons fait le tour des lacs de Saint-Hippolyte et nous avons malheureusement constaté que de nombreux riverains tondent toujours leur gazon à l'intérieur des 5 premiers mètres de la rive des lacs de l'Achigan, Connelly, Bleu, Maillé, Fournelle, Écho, Morency, Cornu et Aubrisson. D'autres pratiques de contrôle de la végétation ont également été observées, telles que l'ajout de paillis ou de gravier dans cette bande de 5 mètres afin d'empêcher la végétation de croître. Les interventions de contrôle de la végétation, en plus de contrevenir à la réglementation municipale (laquelle prévoit des amendes de 500\$), vont à l'encontre des objectifs municipaux de rétablir un couvert végétal naturel, véritable bouclier protecteur, sur les rives de nos lacs et cours d'eau. En contrepartie, nous tenons à féliciter l'implication de ceux et celles qui s'efforcent à rétablir une bande riveraine naturelle en cessant de tondre le gazon à l'intérieur des 5 premiers mètres de la rive. Leurs efforts contribuent à préserver et conserver la santé de nos lacs, tout en étant un modèle pour les riverains qui tardent à adopter de bonnes pratiques d'aménagement des rives.

MAUVAIS AMÉNAGEMENT

Si votre rive est déboisée ou possède des aménagements artificiels tels que du gazon, un muret de pierres, du paillis, du gravier, etc., il est essentiel de la revégétaliser. Informez-vous auprès de la Municipalité pour connaître les bonnes pratiques.



BON AMÉNAGEMENT

Si votre rive a conservé son aspect naturel, félicitations et continuez !



JOURNÉE SANS AUTO ::

La Municipalité de Saint-Hippolyte décrète la journée du **22 septembre**, «Journée sans auto». Saint-Hippolyte, en collaboration avec le TAC, Transport adapté collectif, offrent à ses membres et non membres l'opportunité de laisser l'auto à la maison et de voyager gratuitement.

Il s'agit de réserver 24 heures à l'avance au 450 224-8800 et se rendre à l'un des cinq nouveaux arrêts suivants, nonobstant les quatre arrêts existants.

- | | |
|---|--|
| 1- Bibliothèque municipale | 4- Dépanneur l'Achigan (Plage municipale) |
| 2- Pharmacie Familiprix | 5- Au croisement du Lac Pin Rouge et du Lac en Cœur. |
| 3- La Chapelle Saint-Albert-le-Grand (chemin du Lac Bleu) | |

4

RÉSERVATION : 450 224-8800

LA COMMUNALE :: WWW.SAINT-HIPPOLYTE.CA

MARIAGE PLUVIEUX, MARIAGE HEUREUX



Malgré une journée, encore une fois de pluie, le maire Gilles Rousseau unissait la destinée de Mme Claudette Beaudoin et de M. Yvon Desjardins le 31 mai dernier. À voir les visages heureux des tourtereaux, on ne peut que croire le vieux dicton chinois. Mariage pluvieux... Mariage heureux.

DÉFIBRILATEUR ENFIN !

LA VOILÀ CETTE PETITE MACHINE
QUI POURRAIT VOUS SAUVER LA VIE !

Après 3 ans de persévérance, le maire Gilles Rousseau a enfin obtenu les défibrillateurs tant attendu. La Régie de police a maintenant fait l'acquisition de 4 appareils flambants neufs, pour un budget global d'environ 12 000 \$. Tout prochainement, nos policiers suivront la courte formation nécessaire. Plus de détails dans la prochaine édition.

